

2 - GARANTIES

GARANTIES PROPOSÉES		
(Seules les garanties présentées et définies aux conditions générales et reprises aux conditions particulières sont applicables)		
Intitulés de garanties	Montants des garanties	Franchise
Assurance Dommages ouvrage obligatoire	À concurrence du coût total des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage	Néant
Garantie des Existants	Limité à 20 % du coût des travaux avec un maximum de 45 000 €	Néant

GARANTIE RC DÉCENNALE CONSTRUCTEUR NON RÉALISATEUR Oui Non

À concurrence du coût total des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage

3 - PIÈCES A COMMUNIQUER POUR POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN DEVIS

- Le présent questionnaire complété et signé

4 - POUR L'ÉTABLISSEMENT DU CONTRAT DOMMAGES OUVRAGE

- Le devis signé
- Le récépissé d'acceptation du permis de construire
- La déclaration d'ouverture de chantier (DOC) ou déclaration préalable de travaux (DP)
- Les marchés de travaux (devis) de tous les artisans intervenants au titre de la construction
- Les attestations d'assurances décennales valides à la DOC de tous les intervenants au titre de la construction
- Les factures des matériaux achetés directement par le maître d'ouvrage

Le cas échéant :

- la convention de maîtrise d'œuvre ou de l'architecte et son attestation décennale valide à la DOC ;
- le rapport du bureau d'étude de sol, l'attestation décennale du géotechnicien, valide à la DOC.

Les garanties ne seront délivrées et acquises qu'après validation de votre dossier par nos services et règlement effective de la cotisation prévisionnelle.

Déclaration du risque :

Le proposant atteste que les déclarations ci-dessus sont, à sa connaissance, conformes à la vérité.

Il reconnaît avoir été informé que toute inexactitude ou réticence dans ses déclarations est susceptible d'entraîner, le cas échéant, les sanctions prévues par les articles L.113-8 (nullité du contrat pour réticence ou fausse déclaration intentionnelle) et L.113-9 du code des assurances (réduction proportionnelle de l'indemnité en cas d'omission ou d'inexactitude sans mauvaise foi).

Informations nominatives : toutes les informations recueillies sont nécessaires à la gestion du dossier. Elles ne seront utilisées par l'assureur ou les organismes professionnels que pour les seules nécessités de cette gestion ou pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires. Le proposant peut avoir accès aux informations le concernant et les faire rectifier en s'adressant à l'assureur (art. 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Fait à :

Le : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|

Le proposant

5 – ANNEXE 1 – ENTREPRISES

LOTS RÉALISÉS	NOM DE L'ENTREPRISE	N° SIRET	ADRESSE	ASSUREUR RC DÉCENNALE	NUMÉRO DE CONTRAT
Fondations – Gros œuvre					
Charpente					
Couverture					
Menuiseries extérieures					
Menuiseries intérieures					
Plâtrerie – cloisons					
Revêtement de murs en matériaux durs (faïence...)					
Revêtement de sols en matériaux durs (faïence...)					
Ravalement de façade					
Plomberie – Sanitaire					
Chauffage – Climatisation					
Électricité					
LE CAS ÉCHÉANT					
Bardage					
Étanchéité (toiture-terrasse)					
Isolation extérieure					
Autres					

6 – ANNEXE 2 – MAÎTRISE D'ŒUVRE

ARCHITECTE Oui Non

Si oui, coordonnées :

Étendue de la mission :

- Conception
- Direction et surveillance
- Limitée au PC

Assureur RC Décennale : Contrat N° :

MAÎTRE D'ŒUVRE Oui Non

Si oui, coordonnées :

Étendue de la mission :

- Conception
- Direction et surveillance
- Limitée au PC

Assureur RC Décennale :
Contrat N° :

BET – INGÉNIEUR CONSEIL Oui Non

Si oui, coordonnées :

Mission :

- Structure
- Thermique
- Fluides (climatisation, électricité, ...)
- Acoustique
- Autres (à préciser) :

Assureur RC Décennale : Contrat N° :

BUREAU D'ÉTUDE DE SOL Oui Non

Si oui, coordonnées :

Type de mission :

Assureur RC Décennale : Contrat N° :

AUTRES (contrôleur technique, économiste, coordonnateur SPS, conducteur d'opération...)

Coordonnées :

Type de mission :

Assureur RC Décennale : Contrat N° :